



delai pour toucher son solde de tout compte

Par **zette**, le **16/06/2012** à **16:48**

bonjour

j ai recu ma lettre de licenciement pour faute le 21/05 ,depuis j attends mon solde de tout compte ainsi que le reste de papier pour pole emploi qui doit ouvrir mes droits a ce jour je n ai rien recu ,sauf la demande de portabilité pour le mutuelle . combien de temps a l employeur pour envoyer tous ces documents ??
merci

Par **P.M.**, le **16/06/2012** à **22:05**

Bonjour,

Je vous rappelle que les documents afférents à la rupture du contrat de travail sont quérables c'est à dire que vous devez aller les chercher éventuellement après avoir pris contact avec l'employeur pour savoir s'ils sont prêts...

Par **zette**, le **17/06/2012** à **10:37**

il est stipulé dans ma lettre de licenciement que tous les documents; solde de tout compte ect ... me sera envoyé par courrier je pensais que l employeur avait un mois maxi apres la lettre de licenciement pour envoyer les documents
cordialement

Par **P.M.**, le **17/06/2012** à **14:25**

Bonjour,

Comme je vous l'ai dit les documents sont normalement quérables et il est admis que le solde de tout compte soit délivré au jour habituel de la paie...
Si ce n'est pas le cas, vous pourriez mettre en demeure l'employeur par lettre recommandée avec AR avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...